



# Livret de l'étudiant·e 2018-2019

MASTER 2  
**Mention DROIT PUBLIC**  
Parcours Droit public général

Livret voté à la CFVU de septembre 2018

UFR de Droit et science politique  
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)  
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex  
[www.parisnanterre.fr](http://www.parisnanterre.fr)



[www.ufr-dsp.parisnanterre.fr](http://www.ufr-dsp.parisnanterre.fr)

 **Université  
Paris Nanterre**  
**UFR DSP**

# SOMMAIRE

<b>AVANT - PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE LA FORMATION</b>	<b>4</b>
<b>ORGANIGRAMME ET CONTACTS</b>	<b>6</b>
UNIVERSITE	6
UFR	6
DEPARTEMENT / FORMATION	6
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	7
<b>SERVICES NUMERIQUES</b>	<b>9</b>
EMAIL UNIVERSITAIRE	9
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	9
<b>CALENDRIER DE LA FORMATION 2018-2019</b>	<b>10</b>
<b>MAQUETTE DU DIPLOME</b>	<b>11</b>
<b>PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS SEMESTRE 1</b>	<b>13</b>
UE D'ENSEIGNEMENT 1 - COURS MAGISTRAUX	13
UE D'ENSEIGNEMENT 2 - SEMINAIRES	14
UE D'ENSEIGNEMENT 1 - LANGUE	16
UE D'ENSEIGNEMENT 2 - METHODOLOGIE	16
UE D'ENSEIGNEMENT 3 - PROFESSIONNALISATION	17
<b>BONUS AU DIPLOME</b>	<b>19</b>
<b>STAGES</b>	<b>20</b>
<b>MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS</b>	<b>21</b>
MODALITES GENERALES	21
MODALITES SPECIFIQUES	21
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	21
DELIVRANCE DU DIPLOME	21
<b>CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES</b>	<b>22</b>
<b>CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE</b>	<b>26</b>
<b>SE RENDRE AU POLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI (PULV) / IPAG</b>	<b>27</b>

## AVANT - PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginatif, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR.

## PRESENTATION DE LA FORMATION

### Objectifs :

La vocation de ce Master 2 est de permettre l'approfondissement et l'acquisition de connaissances en droit public dans la perspective d'un projet professionnel orienté vers les métiers de l'action publique. L'obtention du diplôme permettra ainsi d'être recruté comme **contractuel par des collectivités publiques ou des organismes partenaires des personnes publiques de présenter des concours de la fonction publique**, ou l'examen d'entrée au CRFPA pour devenir **avocat en droit public**. Un **stage de deux à six mois** permet aux étudiants de s'initier aux **métiers liés à l'action publique** dans une **administration** de l'Etat, dans une collectivité locale, dans un **cabinet d'avocat** ou dans une **entité de droit privé (entreprise)** entretenant des relations étroites avec la sphère publique.

Dans le cadre de la préparation aux concours, ce Master 2 offre ainsi la possibilité de maîtriser les savoirs techniques propres aux épreuves des concours de la fonction publique (dissertation et note de synthèse par exemple). Parmi les concours de catégorie A, la formation assure en particulier, une préparation au **concours d'accès direct au corps de conseillers de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel**, et, en association avec l'IPAG (admission parallèle), une préparation au **concours des Instituts régionaux d'administration (I.R.A.)** et autres concours de la fonction publique étatique, territoriale et hospitalière. À la rentrée 2018, une option préparation aux concours ENM (magistrat), ENSP (officier et commissaire de police), EOGN (officier de gendarmerie) sera proposée.

Ce Master 2 offre aussi l'opportunité de **développer des recherches** dans une des nombreuses branches du droit public interne. À partir d'un socle commun de connaissances fondamentales acquises dans les principales matières, les enseignements proposés vont accompagner les étudiants dans la formulation de leur raisonnement juridique au regard de l'analyse du droit positif et des théories du droit public qui connaissent de fortes mutations. Pour ceux qui désirent approfondir leurs recherches, l'inscription en **thèse de doctorat** s'inscrit dans la continuité de ce diplôme et le début d'un parcours vers les métiers universitaires. Mais, plus largement, l'expérience montre que les compétences acquises dans le cadre d'une formation à la recherche (telles que la **rédaction d'un mémoire**) constituent des atouts précieux pour une insertion professionnelle réussie dans le secteur public. Les **organismes publics et parapublics** (EPIC, SEM...) mais aussi le secteur privé avec les thèses sous convention CIFRE apprécient les collaborateurs ou consultants qui manifestent une bonne aptitude pour la rédaction, l'analyse et la synthèse juridiques.

### Débouchés :

Concours d'accès à la Fonction publique de catégorie A et aux carrières judiciaires (conseillers de tribunaux administratifs et de cour administratives d'appel), contractuels dans les collectivités publiques ou parapubliques, avocats publicistes, juristes publicistes au sein d'entités privées entretenant des relations étroites avec le secteur public.

Concours d'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche via une inscription en thèse de doctorat de droit public.

### Conditions d'Accès :

Être titulaire du Master 1 Droit public, d'un Master 1 équivalent ou d'un diplôme admis par la commission d'équivalence de l'Université. Le recrutement s'effectue sur dossier et après entretien de motivation pour apprécier l'adéquation du projet professionnel avec la formation proposée. Nombre de places : 20 maximum.

### Lieux d'enseignement :

Les enseignements se déroulent sur le parvis de La Défense au 6<sup>ème</sup> étage du Pôle Universitaire Léonard De Vinci (PULV).

### Corps enseignant :

Le Master 2 a pour particularité de s'appuyer sur les compétences d'un certain nombre de professionnels (magistrature administrative, IGAS, avocat fiscaliste) qui enseignent aux côtés des enseignants-chercheurs titulaires, Professeurs et Maîtres de conférences, spécialistes reconnus dans leur champ disciplinaires respectifs. En outre, les relations nouées avec l'IPAG permettent d'élargir cette ouverture sur les métiers du droit public et la préparation aux concours.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

# ORGANIGRAMME ET CONTACTS

## Université

---

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

## UFR

---

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

## Département / Formation

---

Secrétariat de la formation :

**Monsieur Pierre CHALAYE**

Tel : 01.41.16.73.75

@ : [pchalaye@parisnanterre.fr](mailto:pchalaye@parisnanterre.fr)

Pôle Universitaire Léonard de Vinci

Aile Ouest - 6ème étage - Bureau 601B

92400 Courbevoie

Responsable de la formation :

Mme Sabine BOUSSARD

@ : [sboussard@parisnanterre.fr](mailto:sboussard@parisnanterre.fr)

## Renseignements pratiques

---

**Site de l'UFR DSP :** <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

**Accueil et Information Etudiant :**

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

**Stages et insertion professionnelle :**

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

**Bibliothèque de l'UFR-DSP :**

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

**Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT :** <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

**Site de communication des résultats :** sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

**Service des diplômes :**

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

**Service des Bourses :**

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

**Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :**

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

**Service de la Formation Continue :**

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

**Service des Affaires culturelles :**

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

**Service Handicap et accessibilité :**

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

**Service médical:**

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

**Action sociale étudiant :**

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

## MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

### Collège des professeurs

ARCHAN Christophe  
BENLOLO CARABOT Myriam  
BOURASSIN-BACHMANN Manuella  
BOUSSARD Sabine  
CHAIGNEAU Aurore  
COHEN Antonin  
ROBINE David  
Le PILLOUER Arnaud  
WOLMARK Cyril  
THOUVENIN Jean-Marc

### Collège des maîtres de conférences et doctorants

BARTHE Denis  
BALLOT-LENA Aurélie  
BONELLI Laurent  
BOUJEKA Augustin  
BORIES Clémentine  
GROSBON Sophie  
LANNEAU Régis  
MEYER Julie  
OMARJEE Ismael  
BARTHE Denis  
NICOLAS Valérie  
ROZEZ Sophie

### Collège du personnel administratif

JORRE Isabelle  
IBORRA Sylvie  
THOMAS Lydéric

### Collège des usagers - étudiants

LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés)  
SHEYBANI Niki (UNI)  
PISA BURGOS Maxime (FAX)  
MILLIAT Karen (FAX)  
KASEM Sabrine (UNEF)  
GRAILLAT Nathan (UNEF)  
DESIRE Coralie (UNEF)  
SIROT Mathieu (UNEF)  
DUBOIS Emmeline (UNEF)

### Collège des personnalités extérieures

**DIJOUX Stéphanie**, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE  
**DOBKINE Michel**, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM  
**DUMONTET Benoît**, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC)  
**MIGNARD Jean-Pierre**, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris  
**PELLETIER Marc**, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières  
**SCHEFFLER Catherine**, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP  
**SIBONY Anne-Lise**, Professeur à l'Université de Liège  
**WAUQUIER Vincent**, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières



# SERVICES NUMERIQUES

## Email universitaire

---

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

## Espace Numérique de Travail (ENT)

---

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

## CALENDRIER DE LA FORMATION 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- **selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).**

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

COURS	STAGE ou MÉMOIRE		
<p style="text-align: center;"><b>Réunion de rentrée</b> jeudi 20 septembre à 11h00</p> <p style="text-align: center;"><b>Début des cours et des séminaires</b> Lundi 24 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Fin des cours et des séminaires</b> Samedi 9 février 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances de fin d'année</b> Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens écrits</b> Du 18 au 28 février 2019</p>	<p style="text-align: center;"><b>Stages ou Mémoire</b> à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Exposé discussion et soutenances</b> Du Lundi 24 juin au vendredi 5 juillet</p> <p style="text-align: center;"><b>Jury session 1</b> Du 8 au 12 juillet 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens de la 2<sup>ème</sup> session (rattrapage)</b> Du 2 au 13 septembre 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Jury session 2</b> Du 16 au 20 septembre 2019</p>		
<p><b>Jours fériés</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018</li> <li>• Armistice : Dimanche 11 novembre 2018</li> <li>• Noël : Mardi 25 décembre 2018</li> <li>• Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019</li> <li>• Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019</li> <li>• Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019</li> <li>• Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019</li> <li>• Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019</li> <li>• Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019</li> </ul> </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018</li> <li>• Armistice : Dimanche 11 novembre 2018</li> <li>• Noël : Mardi 25 décembre 2018</li> <li>• Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019</li> <li>• Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019</li> <li>• Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019</li> <li>• Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019</li> <li>• Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019</li> <li>• Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018</li> <li>• Armistice : Dimanche 11 novembre 2018</li> <li>• Noël : Mardi 25 décembre 2018</li> <li>• Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019</li> <li>• Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019</li> <li>• Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019</li> <li>• Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019</li> <li>• Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019</li> <li>• Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019</li> </ul>		

## MAQUETTE DU DIPLOME

Code matière	SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	ECTS	Coefficients
	UE 1				18	
<b><i>Un cours à choisir parmi :</i></b>						
3JDP9105	Droit constitutionnel approfondi	Cours	24h	Cécile GUÉRIN-BARGUES	6	2
3JDP9106	Droit administratif approfondi	Cours	24h	Sabine BOUSSARD	6	2
<b><i>Enseignements obligatoires</i></b>						
3JDP9107	Droit budgétaire & comptable approfondi	Cours	24h	Lucie CLUZEL-METAYER	6	2
3JDP9765	Droit fiscal approfondi	Cours	24h		6	2
<b>UE 2</b>					<b>12</b>	
3JDP9108	Politique de l'emploi public et gestion des personnels	Séminaire	24h	Carole MONIOLLE	3	1
3JDP9109	Théorie & pratique des contentieux publics	Séminaire	24h	Christophe LE BERRE	3	1
3JDP9110	Droit de la commande publique	Séminaire	24h	Laurence FOLLIOU-LALLIOT Catherine PREBISSY	3	1
<b><i>Un séminaire à choisir parmi :</i></b>						
3JDP9111	Contentieux fiscal	Séminaire	24h	Jérôme PREVOST-GELLA	3	1
3JDP9164	Droit fiscal européen & international	Séminaire	24h	Hervé ISRAEL	3	1

Code matière	SEMESTRE 2	Nature	Durée	Enseignant	ECTS	Coefficients
	UE 1					
3JDP0112	Anglais juridique	Cours	18h	Laurence FOLLIOT-LALLIOT	3	1
<b>UE 2</b>					<b>9</b>	
3JDP0113	Actualité du droit public et entraînement aux épreuves orales	Cours	24h	Jérôme PREVOST-GELLA	3	1
3JDP0722	Exposé discussion				6	2
<b>UE 3</b>					<b>18</b>	
3JDP0843	Rédaction du mémoire de recherche et /ou du rapport de stage	Séminaire	6h	Mme. BOUSSARD	1.5	1
	<b>Deux techniques professionnelles à choisir:</b>					
3JDP0114	Dissertation de culture générale	Cours	24h	M. VINCENT	3	1
3JDP0116	Note sur dossier contentieux	Cours	24h	Thomas CHARPENTIER	3	1
3JDP0115	Note de synthèse & note administrative	Cours	24h	M. MICHELS	3	1
	<b>Choisir entre :</b>					
3JDP0766	Mémoire de recherche				10.5	4
3JDP0117	Stage de 2 mois minimum & rapport de stage				10.5	4

# PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS SEMESTRE 1

## UE D'enseignement 1 - Cours magistraux

3JDP9105	Droit constitutionnel approfondi	Volume horaire 24h	Mme Cécile GUERIN- BARGUES
<b>Descriptif :</b>			
Le cours de Droit constitutionnel approfondi est consacré à la question de la responsabilité des gouvernants. Il s'attachera à déterminer la spécificité de la responsabilité politique par rapport à d'autres types de responsabilité et reviendra notamment sur l'hétérogénéité des responsabilités politique et pénale. Il sera également l'occasion de s'interroger sur la déshérence du principe de responsabilité politique et sur les moyens d'y remédier. Ces thèmes seront illustrés par une étude approfondie des dispositions constitutionnelles et organiques pertinentes et de différentes institutions (Haute Cour et Cour de Justice de la République notamment).			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	L'évaluation sera le résultat d'une note de contrôle continu (pour 1/3) et d'un contrôle terminal (2/3) qui prendra la forme d'une épreuve écrite d'une durée de 4 heures.		
Session 2	Contrôle dérogatoire : examen terminal de 4 heures 2 <sup>nde</sup> session : Oral d'une demi-heure		

3JDP9106	Droit administratif approfondi	Volume horaire 24h	Mme Sabine BOUSSARD
<b>Descriptif :</b>			
Le cours de droit administratif approfondi sera consacré au thème du renouvellement de l'office du juge administratif et son évolution au cours des dernières années. Il s'agira d'un cours interactif si bien que les étudiants devront préparer chaque séance à partir de documents de travail. La question de l'évolution de l'office du juge sera articulée en trois axes : le développement de la fonction jurisprudentielle, le renouvellement des rapports entre l'administration et le juge et la médiation administrative.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	L'évaluation sera le résultat d'une note de contrôle continu (pour 1/3) et d'un contrôle terminal (2/3) qui prendra la forme d'une épreuve écrite d'une durée de 4 heures.		
Session 2	Contrôle dérogatoire : examen terminal de 4 heures 2 <sup>nde</sup> session : Oral d'une demi-heure Contrôle dérogatoire : contrôle terminal (écrite de 5 heures : dissertation ou commentaire de texte(s) et/ou document(s) - sujets au choix) Session 2 : Oral (1/2 heure)		

3JDP9107	Droit budgétaire approfondi	Volume horaire 24h	Mme CLUZEL METAYER
<b>Descriptif :</b>			
Le cours de Droit budgétaire approfondi vise à étudier la loi organique relative aux lois de finances et sa mise en œuvre concrète, en s'intéressant plus particulièrement à ses prolongements dans la réforme de la gestion publique. Les finances locales seront également abordées : le cadre budgétaire local, la question de la maîtrise de la dette locale, la refonte de la fiscalité locale, seront notamment envisagés.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	L'évaluation sera le résultat d'une note de contrôle continu (pour 1/3) et d'un contrôle terminal (2/3) qui prendra la forme d'une épreuve écrite d'une durée de 4 heures.		
Session 2	Contrôle dérogatoire : examen terminal de 4 heures 2 <sup>nde</sup> session : Oral d'une demi-heure		

3JDP9765	Droit fiscal approfondi	Volume horaire 24h	M. Jérôme DIAN & Mme Catherine LEPELTIER
<b>Descriptif :</b>			
Ce cours est axé sur la fiscalité des entreprises : impôt sur les sociétés, TVA, cotisation sur la valeur ajoutée, et crédit d'impôt recherche. Il poursuit comme objectifs : 1° d'approfondir les notions de champ d'application à la TVA (TVA collectée), de déductibilité et de territorialité de la taxe ; 2° de présenter les grandes notions générales en matière d'impôt sur les sociétés (acte anormal de gestion, correction symétrique, intangibilité du bilan d'ouverture, etc.) ; 3° de fournir les principales règles applicables en matière d'intégration fiscale ; et 4° d'aborder les problématiques de fiscalité internationale. Ce programme doit permettre aux étudiants de disposer de bases solides en fiscalité des entreprises, tant pour ceux qui souhaiteraient présenter des concours administratifs dans ce domaine (DGFIP par exemple) ou pour ceux qui souhaiteraient s'orienter vers des cabinets d'avocats spécialisés.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	L'évaluation sera le résultat d'une note de contrôle continu (pour 1/3) et d'un contrôle terminal (2/3) qui prendra la forme d'une épreuve écrite d'une durée de 4 heures.		
Session 2	Contrôle dérogatoire : examen terminal de 4 heures 2 <sup>nde</sup> session : Oral d'une demi-heure		

## UE D'enseignement 2 - Séminaires

3JDP9108	Politique de l'emploi public et gestion du personnel	Volume horaire 24h	Mme Carole MONIOLLE
Ce séminaire permet d'approfondir certaines thématiques de la gestion des personnels au sein de la fonction publique en particulier les logiques de carrière, la place des finances publiques, le dialogue social ainsi que certaines spécificités (haute fonction publique, fonction publique territoriale).			
Une place importante est donnée aux exposés et courtes présentations par les étudiants afin de les placer dans une posture dynamique.			
Hormis les deux premières séances qui reprennent un certain nombre de notions et de concepts de la matière (unité, uniformisation), les autres séances se présentent de la manière suivante : une présentation des notions clés de la séance suivie de deux travaux présentés oralement : un exposé-discussion et un point sur une question liée à la séance			
La dernière séance est consacrée à un échange collectif sur un thème choisi collectivement en début de séminaire (thèmes proposés : égal accès à la fonction publique ; harcèlement saisi par le droit, la prévention des conflits d'intérêts).			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Oral		
Session 2	Contrôle dérogatoire & Session 2 : Oral (1/2 heure)		

3JDP9109	Séminaire : Théorie et pratique des contentieux publics	Volume horaire 24h	M. Christophe LE BERRE
<b>Descriptif :</b>			
Ce séminaire a pour objet de familiariser les étudiants avec les aspects théoriques, techniques et pratiques de certains contentieux de droit public (cette année, le contentieux du droit d'asile). Le séminaire est interactif et repose notamment sur la lecture de décisions de justice qui sont commentées par les étudiants à l'oral, avant d'être développées et discutées en commun..			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	L'évaluation des étudiants résultera d'une note d'exposé présenté à l'oral et de la rédaction d'un dossier.		
Session 2	Oral (1/2 heure)		

<b>3JDP9110</b>	<b>Séminaire : Droit de la commande publique</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>Mme Laurence FOLLIOT-LALLIOT Mme Catherine PREBISSY-SCHNALL</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>Le séminaire de droit de la commande publique est partagé entre Mme Laurence Folliot-Lalliot, Professeur de droit public qui assure la première partie et Mme Catherine Prébissy-Schnall, Maître de conférences en droit public, pour la seconde partie.</p> <p>Dans le contexte de la vaste réforme encore inachevée qui affecte aussi bien le droit des marchés publics que celui des concessions, la 1ère partie du cours portera sur l'analyse, à l'aide des travaux des étudiants, du système français de commande publique en utilisant un outil d'évaluation développé par l'OCDE. Cette approche globale permettra de comprendre les évolutions récentes tant des règles applicables que des solutions contentieuses, et de saisir les particularités des règles françaises par rapport au droit européen et aux exigences des standards internationaux.</p> <p>L'objectif est une maîtrise par les étudiants de l'ensemble des problématiques juridiques et techniques liées aux contrats de la commande publique (marchés publics, concessions de service public..) dans un contexte de transposition des nouvelles directives européennes. Outre la présentation des exigences de régularité juridique, le cours portera également sur l'optimisation économique des choix de procédures et de contrats ainsi que sur le management des contrats (déploiement d'un mode de gouvernance le plus économique en coût; prise en compte des objectifs de développement durable et apport des technologies numériques).</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Dans le cadre d'un contrôle continu, l'évaluation prend la forme d'exercices, exposés ou cas pratiques. La note finale représente la moyenne entre les notes obtenues pour chaque partie.		
Session 2	Oral (1/2 heure)		

<b>3JDP9111</b>	<b>Séminaire : Contentieux fiscal</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. Jérôme PRÉVOST-GELLA</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>Ce séminaire de contentieux fiscal se divise en deux parties: la phase pré-contentieuse et la phase contentieuse. Lors de l'étude de la phase pré-contentieuse sont présentées les différentes étapes des procédures fiscales, allant de l'établissement et recouvrement de l'impôt à la rectification et aux sanctions fiscales. Sont également présentés les dispositifs relatifs à l'abus de droit et à la fraude fiscale. Lors de chaque séance sont abordées les mutations qui transforment aujourd'hui les relations entre l'administration fiscale et le contribuable.</p> <p>La phase contentieuse permet aux étudiants de saisir la diversité des modes de règlement des litiges (conciliation, remises gracieuses, transaction), la coexistence de procédures contentieuses non propres au droit fiscal (contentieux de l'annulation, de la responsabilité et de l'urgence). Elle porte aussi et principalement sur les particularités des contentieux de l'assiette et du recouvrement.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Contrôle continu constitué pour moitié d'une note d'exposé et de participation et pour l'autre moitié, d'un oral terminal (15 minutes après préparation).		
Session 2	Oral (1/2 heure)		

<b>3JDP9164</b>	<b>Séminaire : Droit fiscal européen et international</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. Hervé ISRAEL</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>Cet enseignement a pour objectif d'approfondir les principes régissant la fiscalité de l'entreprise dans un contexte international. Sa première partie est consacrée aux grands principes régissant la fiscalité internationale. Après cette présentation, l'enseignement se concentrera sur les différents types de stratégies d'optimisation fiscale internationale et l'arsenal répressif de l'Administration. Enfin, l'impact des récentes crises financières sur la politique fiscale des Etats en conclura les termes.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Le contrôle continu se composera de deux devoirs sur table au cours des 6e et 12e séances.		
Session 2	Oral (1/2 heure)		

## PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS - SEMESTRE 2

### UE d'enseignement 1 - Langue

<b>3JDP0112</b>	<b>Anglais juridique</b>	<b>Volume horaire 18h</b>	<b>Mme Laurence FOLLIOT-LALLIOT</b>
<b>Descriptif :</b> Le cours d'anglais permettra d'exposer les étudiants au vocabulaire juridique en étudiant les textes internationaux qui encadrent les contrats publics. Les étudiants bénéficieront également de conférences conduites par un professeur étranger qui leur présentera le droit national des contrats publics de son pays (en anglais).			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	L'évaluation en mode contrôle continu se basera sur les présentations orales ou écrites préparées par les étudiants.		
Session 2	Oral (1/2 heure)		

### UE d'enseignement 2 - Méthodologie

<b>3JDP0113</b>	<b>Actualité du droit public et entraînement aux épreuves orales</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. Jérôme PRÉVOST-GELLA</b>
<b>Descriptif :</b> Les étudiants doivent participer, en fin de diplôme, à un oral qui sanctionne l'essentiel des connaissances fondamentales du droit public général. Ce module méthodologique permet de s'y préparer et s'inscrit également dans la perspective des « grands oraux » de concours : concours administratif de catégorie A mais aussi examen d'entrée au CRFPA.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Chaque étudiant est invité à se soumettre à une simulation orale de l'épreuve d'exposé-discussion sur un sujet préparé en amont et donnant lieu à notation.		
Session 2	Oral (1/2 heure)		

<b>3JDP0722</b>	<b>Exposé-discussion</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	
<b>Descriptif :</b> Chaque étudiant est invité à présenter oralement devant un jury composé de deux enseignants du Master un sujet tiré au sort après une préparation d'une durée de 30 minutes. Les étudiants du M2 Droit public financier ont le choix entre un sujet de Droit budgétaire et comptable et un sujet de Droit fiscal.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Présentation orale d'une durée de 10 minutes environ, suivi d'un entretien avec le jury de 20 minutes.		
Session 2	Présentation est d'une durée de 10 minutes environ, suivi d'un entretien avec le jury de 20 minutes.		



## UE d'enseignement 3 - Professionnalisation

<b>3JDP0843</b>	<b>Séminaire : Rédaction des mémoires et des rapports de stage</b>	<b>Volume horaire 6h</b>	<b>Mme Sabine BOUSSARD</b>
<b>Descriptif :</b> Séminaire de méthodologie <b>d'une durée de 6 heures</b> qui doit aider les étudiants à faire un choix entre le mémoire et le stage. Une première séance sera consacrée à la rédaction des CV et des lettres de motivation. Deux autres séances seront plus particulièrement consacrées à la méthodologie du mémoire et du rapport de stage : présentation générale, élaboration du plan, conseils de rédaction et conseils bibliographiques. Le séminaire s'adresse à tous les étudiants des M2 droit public général et droit public financier. La présence des étudiants est obligatoire. Il donne lieu à la rédaction des mémoires collectifs (une dizaine de pages rédigées en groupe de 4 ou 5).			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	L'évaluation s'effectue de manière concomitante à la soutenance orale du mémoire ou du rapport.		
Session 2	L'évaluation s'effectue de manière concomitante à la soutenance orale du mémoire ou du rapport		

<b>3JDP0114</b>	<b>Dissertation de culture générale</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. Franck VINCENT</b>
<b>Descriptif :</b> Séminaire méthodologique dont la vocation est de préparer aux épreuves de culture générale ou assimilés des concours administratifs.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Les étudiants ont l'obligation de participer au minimum à un des quatre galops (4 h) organisés dans le semestre. La meilleure des notes obtenues sera constitutive de la note retenue au titre du contrôle continu.		
Session 2	Oral (1/2 heure)		

<b>3JDP0116</b>	<b>Note sur dossier contentieux</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. Thomas CHARPENTIER</b>
<b>Descriptif :</b> Exercice spécifique au concours de recrutement direct de conseiller de tribunal administratif, la note sur dossier contentieux permet d'acquérir à la fois des connaissances juridiques précises de contentieux administratif et de droit administratif général, mais également une rigueur méthodologique dans l'analyse des documents, de la jurisprudence, ainsi que dans la rédaction de considérations juridiques. Les éléments acquis durant ce cours sont utiles à tout juriste publiciste quel que soit son métier. Organisés à partir de cas réels et de difficulté croissante, les dossiers soumis aux étudiants leur permettent d'acquérir progressivement tant la méthode que les connaissances.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Exercices pratiques réalisés sur dossiers contentieux dans le cadre du contrôle continu donnant lieu à 2 ou 3 notes pondérées par une participation orale aux séances.		
Session 2	Oral (1/2 heure) -		

<b>3JDP0115</b>	<b>Note de synthèse &amp; note administrative</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. MICHELS</b>
<b>Descriptif :</b> Séminaire méthodologique dont la vocation est de préparer aux épreuves de note de synthèse ou de note administrative des concours administratifs.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Session 1	Les étudiants ont l'obligation de participer au minimum à un des quatre galops (4 h) organisés dans le semestre. La meilleure des notes obtenues sera constitutive de la note retenue au titre du contrôle continu.		
Session 2	Oral (1/2 heure) Présentation orale d'un ensemble de documents - (après préparation 1h)		

<b>3JDP0766</b>	<b>Mémoire de recherche</b>		
<b>Descriptif :</b> Elaboration d'un mémoire d'une centaine de pages environ (hors annexes) sous la direction d'un enseignant du diplôme.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Soutenance début juillet ou début septembre par un jury composé de 2 enseignants du diplôme dont le responsable ayant encadré la recherche			

<b>3JDP0117</b>	<b>Stage de 2 mois minimum &amp; rapport de stage</b>		
<b>Descriptif :</b>			
Pour toute information sur les stages intégrés dans votre cursus, veuillez vous référer au site <b>RéseauPro</b> : <a href="https://reseau.pro.parisnanterre.fr/">https://reseau.pro.parisnanterre.fr/</a>			
Pour toute information sur les stages courts pouvant être pris en bonus au diplôme, veuillez vous référer à la rubrique "Bonus au diplôme / Stages" du site : <a href="https://moduleslmd3.parisnanterre.fr/">https://moduleslmd3.parisnanterre.fr/</a>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
Rapport de stage			

## BONUS AU DIPLOME

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômes ».

# STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

## **1/ Pour la formation initiale :**

**1/** Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

**2/** Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

## **Contact pour les stages :**

**Pierre CHALAYE**

Tel : 01.41.16.73.75

Mail : pchalaye@u-parisnanterre.fr

Pôle Universitaire Léonard de Vinci  
Aile Ouest - 6ème étage - Bureau 601B  
92400 Courbevoie

## **2/ Pour la formation continue :**

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

### **Contact : Service de la Formation Continue**

Accueil : [formation-continue@liste.parisnanterre.fr](mailto:formation-continue@liste.parisnanterre.fr)

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

## **Pour la formation continue :**

Service de la formation continue

Bâtiment M

- **Durée du stage : 2 mois minimum**
- **Date du début du stage : à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019**
- **Important : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury.**

## MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
  - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
  - Charte des étudiant-e-s d'échanges
  - Charte des sportifs de haut niveau

### Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

### Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

**Une note inférieure à 6/20 dans toute matière est éliminatoire sauf décision particulière du jury de délibération.**

**Une note inférieure à 10/20 au rapport de stage ou au mémoire de recherche entraîne automatiquement l'ajournement de l'étudiant**

### Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

### Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

# CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

## 1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

**Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :**

### ○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : [medecine-preventive@parisnanterre.fr](mailto:medecine-preventive@parisnanterre.fr)*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

### ○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 –*
- *Courriel : [handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr)*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

## **Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :**

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

## **Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :**

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

## **2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS**

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

### **Les aménagements peuvent être les suivants :**

#### **1. Une majoration de temps supplémentaire :**

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

## 2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

## 3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

**Le service recruteur** (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*



**7. L'utilisation d'aides techniques** : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

*Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.*

# CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

*Séance du CA du 07 avril 2014*

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

## **Egalité et non-discrimination**

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

## **Laïcité**

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

## **Liberté d'expression et d'opinion**

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

## **Respect des personnes et de l'environnement**

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse [vivre-ensemble@parisnanterre.fr](mailto:vivre-ensemble@parisnanterre.fr).

## SE RENDRE AU POLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI (PULV) / IPAG

2-12, Av. L. de Vinci - Bureau E 604 - 6<sup>ème</sup> étage Aile Ouest – 92400 Courbevoie

### En voiture

- Tunnel de La Défense par le Pont de Neuilly
- Sortie direction La Garenne-Colombes
- 1er feu tout droit, départementale D992 « Boulevard de la Mission Marchand »
- 3ème rue à gauche, 8 avenue Léonard de Vinci

### En Bus

- Ligne 73, Arrêt Léonard de Vinci,
- Lignes 45, 141, 144, 159, 160, 161, 174, 178, 246, 258, 262, 272, 275, 276, 278, 360, 378, 541, Arrêt « La Défense Grande Arche »

### En RER A

Arrêt La Défense – Grande Arche

Sortie A, E ou côté CNIT / station de TAXIS - en direction de la passerelle piétonne qui enjambe le boulevard Circulaire (accès Place Carpeaux, à côté de la sculpture du Pouce de César), puis prendre l'allée où se trouvent des statues avec des ailes ou bras coupés (le CNIT devant être derrière vous)

### En Tramway

Ligne T2, arrêt Faubourg de l'Arche ou La Défense

### En train

Lignes J, L, U, arrêt La Défense – Grande Arche

### En Métro

Ligne 1, arrêt La Défense – Grande Arche

